

**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 2 JUIN 2014, À 20 H
À LA SALLE MULTIFONCTIONNELLE SITUÉE AU
1330, CHEMIN ROYAL, SAINT-LAURENT-DE-L'ÎLE-D'ORLÉANS**

PRÉSENTS : MM. Yves Coulombe, maire
 Sylvain Delisle, conseiller
 Louis Gosselin, conseiller
 Julien Milot, conseiller
 Serge Pouliot, conseiller
 Mme Debbie Deslauriers, conseillère
 Josée Pelletier, conseillère

Michelle Moisan, directrice-générale est aussi présente et agit en tant que secrétaire d'assemblée

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 5 mai 2014
4. Rapport des inspecteurs en bâtiments de la M.R.C.
5. Rapport des membres du conseil et du maire
6. Résolution: Adoption du règlement #549-2014 modifiant le règlement #543-2014 sur la vidange des fosses septiques - tarif pour fosses de rétention
7. Résolution: Coûts de partage de frais des terrains de soccer
8. Résolution: Achat d'équipement sportifs pour les sports d'été
9. Résolution: autorisation aux propriétaires du 1572 côte Leclerc de construction avec agrandissement & installations septiques: demande de permis no. 2013-00135-00139
10. Résolution: Adoption des règlements de la bibliothèque
11. Résolution: Demande d'aide: Programme de soutien aux politiques familiales municipales 2014-2015
12. Résolution: Mandat à Ébénisterie Patrick Drouin - Ameublement pour le bureau municipal
13. Résolution: Autorisation à la directrice générale à signer la demande au MDDEFP pour l'aménagement de la rive sous le ponton du Parc Maritime
14. Résolution: Achat de 150 luminaires de rue au DEL
15. Résolution: Autorisation et mandat pour servitudes pour le projet 2014 des trois secteurs (Côte Leclerc, Chemin de la Chalouperie et chemin du Quai)
16. Dépôt du rapport des états comparatifs de revenus et de dépenses (ART. 176.4, C.M.)
17. Avis de motion : Règlement d'emprunt - services professionnels dispensés par SNC-Lavalin
18. Avis de motion : Règlement d'emprunt - travaux dans les Trois secteurs (Côte Leclerc, chemin de la Chalouperie et chemin du Quai)

19. Avis de motion : Règlement d'emprunt - travaux d'enfouissement des fils d'Hydro-Québec et des services publics (Bell & Vidéotron)
 20. Comptes à payer
 21. Période de questions
 22. Avis de convocation - séance spéciale
 23. Clôture de la séance
-

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

L'assemblée est ouverte à 20 h par Yves Coulombe, maire de Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans.

**RÉSOLUTION
NO : 555-14**

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est **proposé** par Louis Gosselin, **appuyé** par Debbie Deslauriers et **résolu à l'unanimité** des conseillers présents, d'adopter l'ordre du jour tel que lu.

**RÉSOLUTION
NO : 556-14**

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 5 MAI 2014

Il est **proposé** par Josée Pelletier, **appuyé** par Serge Pouliot et **résolu à l'unanimité** des conseillers présents, d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 5 mai 2014, tel que rédigé.

4. RAPPORT DES INSPECTEURS EN BÂTIMENTS DE LA M.R.C.

Nombre de permis pour le mois de mai 2014 : 10
Coût approximatif des travaux : 411 000 \$

5. RAPPORT DES MEMBRES DU CONSEIL

Le maire et les conseillers donnent un compte rendu de leurs dossiers respectifs.

**RÉSOLUTION
NO : 557-14**

6. RÉSOLUTION : ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 549-2014 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 543-2014 SUR LA VIDANGE DES FOSSES SEPTIQUES.

Attendu qu'un avis de motion a dûment été donné à la séance tenue le 5 mai 2014;

Il est **proposé** par Sylvain Delisle, **appuyé** par Debbie Deslauriers, et **résolu** à l'unanimité des conseillers présents, d'adopter le règlement numéro 549-2014, modifiant le règlement numéro 543-2014 sur la vidange des fosses, en y ajoutant l'article 2.1 concernant le tarif de vidange pour les fosses de rétention:

ARTICLE 2.1

Le conseil décrète le tarif suivant pour la vidange des fosses de rétention

220 \$ pour une fosse de rétention de 4.7 m³ - 1050 gal

315 \$ pour une fosse de rétention de 6.8 m³ - 1500 gal

Cette modification prend effet rétroactivement au 1 janvier 2014.

RÉSOLUTION NO : 558-14 **7. RÉSOLUTION : COÛTS DE PARTAGE DE FRAIS DES TERRAINS DE SOCCER**

Il est **proposé** par Josée Pelletier, **appuyé** par Serge Pouliot, et **résolu** à l'unanimité des conseillers présents, que le Conseil approuve le partage des frais d'entretien des terrains de soccer membre de ASDPS de payer la somme de 785,70 \$ pour 2014.

RÉSOLUTION NO : 559-14 **8. RÉSOLUTION: ACHAT D'ÉQUIPEMENT SPORTIFS POUR L'ÉTÉ**

ATTENDU QUE de nouveaux sports sont offerts par les Loisirs à l'été 2014.

Il est **proposé** par Debbie Deslauriers, **appuyé** par Josée Pelletier, et **résolu** à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser la directrice générale à effectuer les achats requis pour les sports d'été pour une somme d'environ 500 \$ à 600 \$ à même les Fonds de parc et terrains de jeux de la Municipalité.

RÉSOLUTION NO : 560-14 **9. AUTORISATION AUX PROPRIÉTAIRES DU 1572 CÔTE LECLERC DE CONSTRUCTION AVEC AGRANDISSEMENT & INSTALLATIONS SEPTIQUES: DEMANDE DE PERMIS NO. 2013-00135-00139**

ATTENDU l'avis reçu du procureur de la Municipalité concernant les droits acquis sur l'implantation avant et latéral gauche de la construction actuelle;

ATTENDU QUE la Municipalité construira un réseau d'égout domestique d'ici la fin 2014;

ATTENDU QUE la Municipalité considère qu'il n'est pas possible de soulever ni de déplacer la résidence actuelle vu son état de détérioration. De plus, les orientations du ministère de la Culture n'encouragent pas la coupe d'arbres que cela nécessiterait, si un tel déplacement avait été possible;

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Louis Gosselin, **appuyé** par Sylvain Delisle d'autoriser les propriétaires du 1572, côte Leclerc à démolir et construire une nouvelle résidence aux conditions suivantes:

1. un arpenteur géomètre confirmera l'emplacement présent de l'habitation,
2. l'habitation actuelle sera démolie,
3. la nouvelle fondation de la résidence agrandie sera coulée et implantée en conformité aux droits acquis et/ou en améliorant la situation versus la dérogation.
4. l'implantation finale de la nouvelle habitation devra être confirmée par l'arpenteur-géomètre,
5. les propriétaires devront se raccorder immédiatement au réseau d'égout de la côte Leclerc (construction 2014) dès que celui-ci sera opérationnel (date prévue 2016)

6. les installations septiques actuelles devront être vidangées, le couvercle cassé et la fosse remplie de sable tel que prévu au règlement Q2-R22.

RÉSOLUTION NO : 561-14 10. **RÉSOLUTION : ADOPTION DES RÈGLEMENTS DE LA BIBLIOTHÈQUE**

LECTURE DU PROJET DE RÉSOLUTION EST DISPENSÉE PAR LE MAIRE

Il est proposé par **Debbie Deslauriers**, appuyé par **Julien Milot**, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'approuver les règlements de la bibliothèque David-Gosselin:

RÈGLEMENT DE LA BIBLIOTHÈQUE DAVID-GOSSELIN

HEURES ET JOURS D'OUVERTURE

| | | |
|----------|---|-------------------|
| Mardi | : | 19 h 00 à 20 h 45 |
| Mercredi | : | 14 h 00 à 16 h 00 |
| Jeudi | : | 19 h 00 à 20 h 45 |
| Samedi | : | 09 h 30 à 11 h 30 |

CONDITIONS D'ABONNEMENT

- L'inscription à la bibliothèque est gratuite.
- Les services de la bibliothèque sont offerts aux résidents de la municipalité et aux résidents saisonniers.
- Chaque abonné est responsable de sa carte de membre remise lors de son adhésion. Il doit la signer et la présenter à chaque visite.
- L'abonné doit remettre sa carte d'adhésion s'il déménage à l'extérieur de la municipalité.

POLITIQUE DE PRÊT

- Chaque abonné peut emprunter à la fois 3 volumes, 1 périodique et 2 documents audiovisuels.
- Le prêt est d'une durée de trois semaines.
- L'abonné peut demander le renouvellement d'un prêt pour une durée de trois semaines si le document n'est pas déjà réservé par un autre abonné. Le renouvellement peut se faire par téléphone, sur place ou à partir du portail de la bibliothèque à l'aide du NIP.
- L'abonné peut réserver un document déjà en circulation. Il a droit à cinq réservations à la fois. Dès que le bien culturel réservé devient disponible, l'abonné est avisé. Un délai de 4 jours ouvrables lui est accordé pour venir le chercher, après quoi la réservation sera annulée. Présentez-vous à l'accueil afin de connaître les moyens pour effectuer une réservation.
- Les biens culturels en retard entraînent une amende de 0,10 cents par bien culturel, par jour d'ouverture.

PRÊT INTER BIBLIO

La bibliothèque peut obtenir du Réseau BIBLIO CNCA tout volume demandé par un abonné si celui-ci n'est pas déjà à la bibliothèque.

CARTES, BIENS CULTURELS PERDUS OU BRISÉS

- Les abonnés sont entièrement responsables des biens empruntés.
- Les biens perdus ou endommagés sont facturés à leur valeur de remplacement à l'abonné ou à ses parents pour celui de moins de 13 ans. Lorsque la facture sera acquittée, l'abonné retrouvera son droit d'emprunt.
- En cas de perte ou de bris de la carte d'abonné, celle-ci sera remplacée moyennant un coût de 2,00 \$.

SERVICE INTERNET

Le service Internet est disponible.

- Impression NOIR & BLANC : 0,10 \$ la copie

CIVISME

Il est demandé aux usagers de ne pas fumer, manger ou boire dans les locaux de la bibliothèque et de ne pas y troubler l'ordre et le calme.

RÉSOLUTION NO : 562-14

11. RÉSOLUTION : DEMANDE D'AIDE - PROGRAMME DE SOUTIEN AUX POLITIQUES FAMILIALES MUNICIPALES 2014-2015

Il est **proposé** par Julien Milot, **appuyé** par Sylvain Delisle, et **résolu** à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser la conseillère, Madame Debbie Deslauriers et la directrice générale, Michelle Moisan, à présenter une demande au Programme de soutien aux politiques familiales municipales 2014-2015 et d'autoriser la directrice générale, Michelle Moisan à signer cette demande d'aide au nom de la Municipalité.

RÉSOLUTION NO : 563-14

12. RÉSOLUTION : MANDAT À ÉBÉNISTERIE PATRICK DROUIN - AMEUBLEMENT POUR LE BUREAU MUNICIPAL

Il est **proposé** par Sylvain Delisle, **appuyé** par Debbie Deslauriers, et **résolu** à l'unanimité des conseillers présents, d'octroyer le mandat de gré à gré pour l'ameublement du nouveau bureau municipal à Ébénisterie Patrick Drouin, pour un montant de **5 700 \$** avant taxes. Cette dépense avait été prévue au budget 2014.

RÉSOLUTION NO : 564-14

13. RÉSOLUTION : AUTORISATION À LA DIRECTRICE GÉNÉRALE À SIGNER LA DEMANDE DU MDDEFP POUR L'AMÉNAGEMENT DE LA RIVE SOUS LE PONTON AU PARC MARITIME

Il est **proposé** par Louis Gosselin, **appuyé** par Josée Pelletier, et **résolu** à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser la directrice générale, Michelle Moisan, à signer la demande du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) pour l'aménagement de la rive sous le ponton au Parc maritime.

RÉSOLUTION NO : 565-14

14. RÉSOLUTION : ACHAT DE 150 LUMINAIRES DE RUE AU DEL

Suite à un appel d'offres, il est **proposé** par Julien Milot, **appuyé** par Josée

Pelletier, et **résolu** à l'unanimité des conseillers présents, de procéder à l'achat de 150 luminaires de rue au DEL à la compagnie LUMEN pour un montant de **23 709 \$** avant taxes. Cette dépense avait été prévue au plan triennal d'immobilisation

| NOM | MODÈLE | PRIX avant taxes | PRIX incluant taxes |
|-----------------------|---|-------------------------|----------------------------|
| Les Éclairage CM3 Inc | Têtes neuves MMH-72224 | 52 650.00 \$ | 60 415.88 \$ |
| Les Éclairage CM3 Inc | Conversion aux DEL de nos infrastructures RET-72224 | 39 000.00 \$ | 44 752.00 \$ |
| Del-Design | QX8-2M150-U 120-227v dimmable, DLC | 83 175.00 \$ | 95 630.46 \$ |
| Del-Design | QX8-1M-80-U 120-227v dimmable | 69 675.00 \$ | 80 108.83 \$ |
| Lumen | SVS-54W16LED4K-5-LE2-UNIV-DMG-RC-WC10-GY3 | 23 709.00 \$ | 27 259.42 \$ |
| Deschenes et fils | NAV NAVION | 56 052.00 \$ | 64 725.35 \$ |
| Luxtec | CREE XSP1-XSPA02/G | 54 765.00 \$ | 62 966.06 \$ |

**RÉSOLUTION
NO : 566-14**

15. RÉSOLUTION : AUTORISATION ET MANDAT POUR SERVITUDES POUR LE PROJET 2014 DES TROIS SECTEURS (CÔTE LECLERC, CHEMIN DE LA CHALOUPERIE ET CHEMIN DU QUAI) - TECQ 2010-2013

Il est **proposé** par Sylvain Delisle, **appuyé** par Serge Pouliot, et **résolu** à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le maire, Yves Coulombe et la directrice générale, Michelle Moisan, à signer le mandat avec M. Gaétan Lévesque, notaire, pour les servitudes pour le projet 2014 des trois secteurs (côte Leclerc, chemin de la Chalouperie et chemin du Quai) - TECQ 2010-2013 au montant de **500 \$ + 125 \$** pour les frais d'enregistrement par servitude - avant taxes.

16. DÉPÔT DU RAPPORT DES ÉTATS COMPARATIFS DE REVENUS ET DE DÉPENSES (ART. 176.4, CM)

La directrice générale a déposé le rapport des États Comparatifs de revenus et de dépenses tel que stipulé à l'article 176.4 du Code Municipal.

17. AVIS DE MOTION : RÉGLEMENT D'EMPRUNT - SERVICES PROFESSIONNELS DISPENSÉS PAR SNC LAVALIN

Sylvain Delisle, conseiller, donne avis qu'un règlement d'emprunt pour défrayer les coûts des services professionnels dispensés par la compagnie SNC-Lavalin, sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du conseil municipal.

18. AVIS DE MOTION : RÉGLEMENT D'EMPRUNT - TRAVAUX DE LA TECQ 2010-2013 DANS LES TROIS SECTEURS (CÔTE LECLERC, CHEMIN DE LA CHALOUPERIE ET CHEMIN DU QUAI)

Julien Milot, conseiller, donne avis qu'un règlement d'emprunt pour défrayer les coûts des travaux de la TECQ 2010-2013 dans les trois

secteurs (Côte Leclerc, Chemin de la Chalouperie et Chemin du Quai, sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du conseil municipal.

19. AVIS DE MOTION : RÉGLEMENT D'EMPRUNT - TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT DES FILS D'HYDRO-QUÉBEC ET DES SERVICES PUBLICS (BELL & HYDRO)

Serge Pouliot, conseiller, donne avis qu'un règlement d'emprunt pour défrayer les coûts des travaux d'enfouissement des fils d'Hydro-Québec et des services publics (Bell & Vidéotron), sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du conseil municipal.

**RÉSOLUTION
NO : 567-14**

20. COMPTES À PAYER

Il est **proposé** par Sylvain Delisle, **appuyé** par Louis Gosselin, et **résolu** à l'unanimité des conseillers présents, que le conseil autorise le paiement des comptes à payer totalisant **347 351,61\$** pour le mois de mai 2014 et que le maire ou le pro-maire ainsi que la directrice générale/secrétaire-trésorière soient autorisés à signer les chèques pour et au nom de la Municipalité de Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans.

Certificat du secrétaire

Je soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie sous mon serment d'office que la Municipalité de Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans possède en ce jour les crédits suffisants permettant de payer les effets décrits à la résolution numéro **567-14**.

Michelle Moisan
Directrice générale /secrétaire-trésorière

21. PÉRIODE DE QUESTIONS

Les conseillers et le maire répondent aux questions des personnes présentes.

22. AVIS DE CONVOCATION - SÉANCE SPÉCIALE

Michelle Moisan, directrice générale, informe les résidents présents qu'une séance spéciale concernant les règlements d'emprunt suivants, se tiendra mardi le 10 juin prochain à compter de 20 h à la salle municipale.

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Règlement d'emprunt: Services professionnels
3. Règlement d'emprunt: Travaux - de la TECQ 2010-2013 - Trois secteurs (Côte Leclerc, chemin de la Chalouperie, Chemin du Quai)
4. Règlement d'emprunt: Règlement d'emprunt - travaux d'enfouissement des fils d'Hydro-Québec et des services publics (Bell & Vidéotron)
5. Période de questions (ne portant que sur les points à l'ordre du jour)
6. Clôture de la séance spéciale.

**NOTE: CETTE SÉANCE SPÉCIALE A ÉTÉ REPORTÉE
AU 30 JUIN 2014**

**RÉSOLUTION 23. CLÔTURE DE LA SÉANCE
NO : 568-14**

L'ordre du jour étant épuisé, il est **proposé** par Louis Gosselin et **résolu** à l'unanimité des conseillers présents de lever la séance à 21 h 40.

MICHELLE MOISAN
DIRECTRICE GÉNÉRALE /
SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

YVES COULOMBE
MAIRE